de notre plein gré, nous nous sommes associés à ses gloires ; nous participons à sa culture intellectuelle et à sa civilisation : nous pensons qu'il nous appartient de prendre l'initiative de la commémoration de la journée du 6 novembre 1792. »

Elections Sénatoriales du 3 janvier

Le tiers du Sénat est renouvelable le 3 janvier prochain. La série soumise à la réélection est la série C, comprenant les 28 départements de l'Orne à l'Yonne, le département algérien d'Oran et le département colonial de l'Inde française.

A ces 98 sièges vacants, par suite du renouvellement triennal, il faut ajouter 5 sièges vacants par suite de décès dans quatre autres départements : Ain, Bouches-du-Rhône, Corse, Lot. — En sorte qu'il sera procédé le dimanche 3 janvier à l'élection de 103 sénateurs.

RENOUVELLEMENT TRIENNAL

Voici la liste, par département, des 98 sénateurs qui occupent ou occupaient — car 3 d'entre eux sont décédés en ces derniers mois — les sièges à pourvoir en vertu du renouvellement triennal :

Orne. — Docteur Labbé, Fleury, Poriquet.
Pas-de-Calais. — Bouilliez, Viseur, Ringot, Huguet, Boudenoot.
Puy-de-Dôme. — Barrière, Gomot, Bataille Bony-Cisternes.
Pyrénées (Basses). — Hauton, Catalogne, de Gontaut-Biron.
Pyrénées (Hautes). — Jean Dupty, Pédebidou.
Pyrénées-Orientales. — Vilar, Pams.
Rhin (Haut). — Philippe Berger.
Rhône. — Bouffier, Edouard Millaud, Gourju, Repiquet, Fleury-Ravarin.
Saône (Haute-). — Gauthier, Genoux-Prachée, Couyba.
Saône-et-Loire. — Félix Martin, Guillemaut, Magnien, Richard, Sarrien.
Sarthe. — Cordelet, Le Chevallier, d'Estournelles de Constant.
Savoie. — Forest, Gravin, Perrier.
Savoie (Haute-). — César Duval, Francoz, Chautemps.
Seine. — Thuillier, de Freycinet, Poirier, Paul Strauss, Pietre, Alex. Lefèvre, Bassinet, Expert-Bezançon, Mascuraud, Ranson.
Seine-Inférieure. — R. Waddington, Fortier, de Monfort, Gervais, Rispal.
Seine-et-Marne. — Préfet, de Forgemol de Bostquénard, Régismanset.
Seine-et-Oise. — De Courcel, Bonnefille, Legrand, Pourson.
Sèvres (Deux-). — Th. Girard, Aguillon, Goirand.
Somme. — Bernot, Dioment, Raquet, Cauvin.
Tarn. — Savary, Vieu, Boularan.
Tarn-et-Garonne. — Rolland, Chabrié.
Var. — Clémenceau, Méric, Sigallas.
Vaucluse. — Guérin, Maureau.
Vendée. — P. de Roux, Halgan, de Béjarry.
Vienne. — Pouille, Surreaux, Servant.
Vienne (Haute-). — Teisserenc de Bort, Cotterlin, docteur Raymond.
Vosges. — De Ponlevoy, Parisot, Méline.
Yonne. — Bézine Lordereau, Bienvenu-Martin.
Oran. — Saint-Germain.
Inde Française. — Godin.

Les trois sénateurs décédés sont MM. Hauton (Basses-Pyrénées), Bouilliez (Pas-de-Calais), et Bataille (Puy-de-Dôme).

Neuf sénateurs ne sollicitent pas, pour des raisons diverses, le renouvellement de leur mandat : MM. Barrière (Puy-de-Dôme), Bouffier (Rhône), Rispal (Seine-Inférieure), Froment et Raquet (Somme), Chabrié (Tarn-et-Garonne), Frogier de Ponlevoy, Parisot (Vosges), et Bézine (Yonne).

En sorte que 89 des sénateurs sortants sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Parmi les sénateurs sortants ha-réélection, il en est trois, M. de Freycinet, Raquet et Poriquet, dont le mandat date de l'origine du Sénat, c'est-à-dire du 30 janvier 1876, et qui siègent au Sénat depuis trente-trois ans sans interruption.

ELECTIONS PARTIELLES

Voici maintenant la liste des 5 sièges sénatoriaux vacants par suite de décès dans 4 départements :

Ain. — Fochon.
Bouches-du-Rhône. — Leydet.
Corse. — Emmanuel Arène et Ranc.
Lot. — Béral.

DEPUTES CANDIDATS AU SENAT

De plus en plus, le Sénat exerce sur les membres de la Chambre une attraction irrésistible : la durée du mandat est de 9 ans au lieu de 4 et le corps électoral paraît moins versatile. Aussi compte-t-on, cette fois, un nombre inusité de candidats qui cherchent à émigrer du Palais-Bourbon au Luxembourg. **Il y a actuellement cinquante-six députés candidats sénatoriaux.** En voici la liste, qui pourra encore s'allonger :

Ce sont, d'abord, pour la série sortante :
Pas-de-Calais. — Ribot.
Puy-de-Dôme. — Chamerlat, Chambige, Sabaterie.
Pyrénées (Basses). — D'Iriart d'Etchepare.
Pyrénées (Basses). — D'Iriart d'Etchepare, Jules Legrand, Pradet-Balade.
Pyrénées-Orientales. — Bourrat.
Rhône. — Cazeneuve, Gourd, Aynard, Collaud, Normand.
Saône (Haute). — Jeanneney.
Savoie. — Empereur, Deléglise.
Savoie (Haute). — Mercier, Berthet.
Seine. — Maujan, Depasse, Gervais, Féron, F. Buisson.
Seine-Inférieure. — Bignon, Brindeau.
Seine-et-Marne. — Gaston Menier, Dervelloy.
Seine-et-Oise. — Amodru, Aimond, Gast.
Somme. — Vion, Rouzé, Friquet, Coache.
Tarn. — Gouzy.
Var. — Louis Martin.
Vaucluse. — Abel Bernard.
Vendée. — Guillemet.
Vienne. — Godet, Corderoy, Ridouard.
Vienne (Haute). — Codet, Boutard, Tourgnol, Vacherie.
Vosges. — D'Alsace, Henri Boucher, Fleurent, Mathis.
Yonne. — Cornet, Loup, Villejan.

Sont, d'autre part, candidats aux sièges vacants par suite de décès :
Ain. — Pierre Baudin.
Bouches-du-Rhône. — Antide Boyer.
Corse. — Gabrielli, Forcioli.

TRAGIQUE MORT d'un colonel en retraite

Ses obsèques auront lieu à Saint-Omer

Moulins, 27 décembre. — M. Léopold Lombardeau, âgé de 92 ans, colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur, demeurant rue Vigoner, se chauffait au coin de son feu.

Il fut pris soudain d'une congestion cérébrale et tomba dans le foyer. Lorsque ses domestiques, attirés par la fumée, se portèrent à son secours, M. Lombardeau avait le corps couvert d'horribles brûlures.

Le malheureux vieillard ne tarda pas à succomber.

L'inhumation se fera à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

DANS LA RÉGION

A DUNKERQUE

150 balles de jute en feu

Samedi soir, vers cinq heures, des flammes s'élevaient tout à coup sur le port.

Le feu venait de se déclarer au Freycinet VI ou des balles de jute venaient d'être déchargées du vapeur « Saint-Eliana ».

L'incendie prenait de rapides proportions mais, heureusement, l'alarme avait été donnée aussitôt. Les secours arrivèrent en hâte et on put arriver à se rendre maître du fléau.

Cent cinquante balles de jute appartenant à la maison Vancauwenberghe-Davenport ont été en partie la proie des flammes.

Si les secours n'étaient pas arrivés immédiatement, il est fort probable qu'on aurait eu à déplorer un sinistre considérable, car 24.000 autres balles de jute entouraient celles où le feu avait pris naissance.

Les dégâts sont couverts par une assurance.

A LOOS

Tamponné par une auto un enfant meurt

Le petit Florimond Dhainaut, âgé de dix ans et demi, dont le père est ouvrier menuisier et demeure rue des Ecoles, jouait, dans le courant de l'après-midi, avec plusieurs de ses petits camarades, à l'angle de la rue du Petit-Chemin et de la rue Faidherbe.

Les enfants, inconscients, tout à leur jeu, ne virent pas fondre sur eux l'automobile de M. Omer Bigo, qui venait de sortir de l'imprimerie Bigo-Danel.

Quand le jeune Dhainaut vit le danger qu'il courait, il voulut fuir mais, trop tard ; tamponné au côté gauche et projeté sur le pavé, l'enfant resta étendu sans connaissance.

Relevé par le chauffeur, Jules Posseman, qui conduisait la voiture meurtrière, la petite victime fut transporté dans une maison voisine, où M. le docteur Lesne, mandé, tenta mais vainement, de le ranimer.

Lorsque, quelques minutes plus tard, M. Dhainaut père arriva près de son fils expirant, une scène déchirante se produisit.

Le docteur constata que l'enfant succombait à une fracture des côtes ayant provoqué une hémorragie interne.

Un instant après, le petit Florimond rendait le dernier soupir.

A BRILLON

Les Incendies criminels

Nouveaux et graves témoignages. — Deux arrestations

L'affaire d'incendie volontaire de Brillon se corse décidément : aux deux arrestations que nous avons signalées, deux autres sont venues s'ajouter et il ne serait pas impossible que d'autres suivent à bref délai, si l'on en croit l'opinion publique qui se montre très émue de ces événements.

Voici, en tout cas, les nouveaux renseignements recueillis par l'enquête :

La femme Henneuse avait annoncé dès mercredi matin, à la femme Lecompte, débitante, que sa maison brûlerait, que les fils Lecocq y mettraient le feu, pour qu'elle en eut une neuve.

Graveline, le complice, avait raconté, de son côté, que les Lecocq avaient répandu du pétrole dans la grange.

La servante de la ferme Lecocq, Honorine Launois, a déclaré que deux ou trois jours avant l'incendie la femme Lecocq avait fait arranger les lampes par son fils Louis, soin qui était confié d'ordinaire à la bonne.

La femme Lecocq avait acheté deux bidons de pétrole de cinq litres, depuis 15 jours ; mais elle prétendait n'en avoir acheté qu'un. Un point établi : c'est que le soir de l'incendie, la provision était épuisée.

Des témoignages recueillis, des contradictions relevées dans les déclarations des Lecocq résultaient tout au moins de graves présomptions de complicité pour les Lecocq.

C'est ce que pensa le magistrat instructeur qui hier a fait arrêter les frères Louis Lecocq 23 ans, et Emile, 25 ans qui, conduits au parquet, ont été écroués.

En dernière heure on annonce qu'un témoignage décisif éclaircirait complètement le rôle des nouveaux inculpés qui ne seraient plus seulement considérés comme complices.

On s'accorde à croire, à Brillon, que ce sont eux qui ont tout machiné, qui ont, en quelque sorte, suggestionné la femme Henneuse et par elle, son amant, dans l'espoir d'un quelconque bénéfice. C'est d'autant plus odieux que les Lecocq jouissent d'une belle situation et qu'ils auraient tenté de pauvres diables.

Ajoutons qu'Emile est conseiller municipal réactionnaire.

A LOURCHES

Grave affaire de vol

La gendarmerie a ouvert une enquête sur une affaire de vol dont les auteurs ne tarderont pas à être dans les mains de la justice.

Après la mort d'un sieur Dupont, le mobilier avait été confié à la femme Lair, débitante, qui l'avait placé où elle remisait diverses provisions.

Elle s'aperçut que des objets disparaissaient et porta plainte contre sa voisine, la femme Sauvage Elise, 35 ans, concubine d'un sieur Dulompont, 51 ans, journalier.

Celle-ci avoua avoir enlevé la plupart des meubles, et une importante quantité de genièvre et de pétrole, avec la complicité d'un sieur C... Jules, concubin de la fille Dulompont.

Une perquisition fit découvrir les meubles et, en outre, deux brouettes, dérobées à Dufrein, entrepreneur à Denain.

Le montant des vols est évalué 2.000 fr. L'enquête continue.

A ESCAUTPONT

UN ATTENTAT A LA DYNAMITE

RIEN QUE DES DEGATS MATERIELS

Hier matin, dimanche à six heures moins un quart, une explosion formidable mettait en émoi les habitants d'Escautpont.

On crut d'abord à une explosion à la fosse de Thiers mais l'on se rendit bientôt compte qu'il s'agissait d'un attentat.

En effet on découvrit qu'une cartouche de dynamite avait été posée contre un mur de la propriété de Mme veuve Wagret, mais heureusement l'explosion n'avait commis que des dégâts matériels.

On se perd en conjectures sur les causes de cet attentat.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

A Boulogne-sur-Mer

Terrible accident au bassin Loubet

Une grue, en tombant, tue un ouvrier et en blesse grièvement un autre.

Un affreux accident qui a causé la mort d'un jeune homme de treize ans et demi, et au cours duquel un homme de trente ans a été grièvement blessé, s'est produit samedi soir vers quatre heures sur les chantiers Kermina, sis au bassin Loubet.

Les deux victimes, René Leber, le jeune ouvrier et Jules Rétaux, étaient occupés à travailler à proximité d'une grue qui, soudain, par suite de circonstances encore inexpliquées se renversa, couchant les deux ouvriers sur le sol.

Quand leurs camarades de travail, dont le père de Leber, contremaître aux chantiers, se portèrent à leur secours, ils ne relevèrent en Leber qu'un cadavre. Quant à Rétaux, en plus d'une profonde blessure à la tête, il avait une côte enfoncée et un épanchement de sang à l'omoplate.

Son état est grave.

Ce terrible accident a provoqué une profonde émotion parmi la classe ouvrière des quais.

A SEBOURG

MORTE DE FROID

La veuve Lecocq, 57 ans, rentière, est tombée dans la rue, frappée de congestion cérébée dans la rue, frappée de congestion causée par le froid.

Le médecin n'a pu que constater le décès.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Le Congrès des Employés de l'Etat

LES RESOLUTIONS VOTEES

Paris, 27 décembre. — Le Congrès des organisations des employés de l'Etat, des départements et des communes s'est tenu comme nous le disons d'autre part, hier dimanche, 18, rue de Trétaigne, dans la salle de La Prolétarienne.

La séance du matin s'est ouverte à 10 heures sous la présidence de Mme Jacob, des Manufactures de tabacs, assistée de M. Gervaise, de l'Union fédérative des travailleurs de l'Etat et de M. Poitevin, du syndicat national des chemins de fer. Secrétaire, M. Simonet.

Au cours de la séance du matin, les deux ordres du jour suivants ont été votés :

Pour l'unité syndicale

Le Congrès,

Considérant que toutes les catégories de travailleurs de l'Etat, des communes et des services publics ont des revendications communes à défendre, notamment la liberté syndicale essentielle de tous les travailleurs ;

que l'Etat-patron est soumis envers ses salariés aux mêmes obligations que les autres patrons ;

que nos gouvernants ont émis la prétention de priver de la liberté syndicale certaines catégories de salariés de l'Etat ;

que de ce fait devant le mouvement de répression qui se produit dans les milieux parlementaires et gouvernementaux, devant les mesures de répression qui en sont la conséquence, ces salariés de l'Etat voient contester, avec la liberté d'association, la liberté même de penser ;

considérant que seule l'union de toutes les forces du prolétariat administratif est de nature à sauvegarder et à étendre nos libertés corporatives ;

que des ententes particulières ont déjà été réalisées ;

qu'il est nécessaire d'achever l'œuvre commencée en opérant la concentration complète des forces du prolétariat administratif,

décide :

qu'il y a lieu d'établir une entente permanente pour la défense des libertés syndicales et des garanties professionnelles entre toutes les organisations qui composent le prolétariat administratif ;

déclare que le but de cette entente n'est pas d'isoler ce dernier des forces ouvrières, mais de préparer au contraire la fusion dans l'unité ouvrière.

Pour la loi de 1884

Le Congrès,

Considérant que tous les salariés de l'Etat ont comme tous les autres salariés des revendications à présenter à leur employeur, le patron ;

Qu'aucune loi mieux que celle de 1884 ne permet aux salariés d'imposer le respect de leur dignité et de revendiquer les améliorations morales et matérielles auxquelles ils ont droit ;

Qu'ils ne sauraient admettre la thèse gouvernementale qui dresse une barrière entre le prolétariat administratif et le salariat de l'industrie privée et qui a la prétention d'empêcher par une interprétation arbitraire de la loi de 1884 la constitution des syndicats de fonctionnaires ;

Déclare revendiquer pour les salariés de l'Etat le bénéfice intégral de la loi de 1884 et repousser tout projet de loi tendant à restreindre en quoi que ce soit le droit commun ouvrier dans ses avantages et ses conséquences.

Donne au Comité central le mandat de prendre toutes les mesures propres à assurer aux salariés de l'Etat l'application de la loi de 1884 et d'organiser une campagne d'agitation pour éclaire l'opinion publique et obliger les parlementaires à tenir les engagements formels qu'ils ont pris aux élections législatives de 1906 en faveur de l'extension immédiate du droit syndical à tous les salariés de l'Etat et des services publics.

Au cours de la séance de l'après-midi, présidée par M. Cottet, de la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs, avec, pour assesseurs, MM. Grangier et Mathoret, le Congrès a voté la résolution suivante :

Pour les fonctionnaires publics

Le Congrès,

Invite le Comité central à organiser une campagne de meetings pour intéresser l'opinion publique à la réintégration des fonctionnaires révoqués et à la question du droit syndical ;

l'invite, d'une façon générale, à prendre l'initiative de tous les moyens d'agitation utiles avec le concours des syndicats adhérents.

Le Congrès adopte également une résolution demandant la réintégration des fonctionnaires révoqués par la voie législative, et vote une protestation contre « les agissements du gouvernement à l'égard du Syndicat des instituteurs du Maine-et-Loire ».

NOMINATIONS MILITAIRES

PROMOTIONS ET MUTATIONS

Paris, 27 décembre. — Par décision du ministre de la guerre : Sont promus aux grades et emplois ci-après :

GENIE. — Au grade de lieutenant-colonel, le chef de bataillon Abinal, chef du génie à Verdun, désigné pour le 3e régiment à Arras.

Au grade de capitaine, le lieutenant Husson, du 3e régiment, à Arras, maintenu.

M. Cousin, capitaine en premier au 3e régiment à Arras, a été classé à l'état-major particulier de l'arme et désigné pour être employé à Dunkerque.

M. Malon, officier d'administration de 1re classe du génie à Boulogne-sur-Mer, est promu au grade d'officier d'administration principal et est maintenu dans la direction de Dunkerque.

CAVALERIE. — M. Trivier, lieutenant au 9e cuirassiers, est promu au grade de capitaine et affecté au 4e cuirassiers.

ARTILLERIE. — M. Compadre, capitaine en premier au 15e régiment, commission d'expérience de Calais, est promu au grade de chef de bataillon et classé au 24e régiment.

M. Guyon, lieutenant en premier au 28e régiment, est promu au grade de capitaine et classé au 2e bataillon, direction de Maubeuge.

GENDARMERIE. — M. Trétan, capitaine à la direction d'artillerie de Dunkerque, est nommé au grade et à l'emploi de capitaine de gendarmerie et désigné pour Boulogne-sur-Mer.

CORPS DE SANTE MILITAIRE. — M. Labit, médecin principal de 2e classe, médecin-chef de l'hôpital de Lille, est promu médecin principal de première classe et maintenu.

M. Lebastard, médecin-major de 3e classe, médecin-chef de l'hôpital de Dunkerque, est promu au grade de médecin-principal de 2e classe et maintenu provisoirement.

M. Cousin, médecin-major de 2e classe au 145e régiment d'infanterie, est promu médecin-major de 1re classe et maintenu.

INTENDANCE. — Sont nommés au grade d'adjoint à l'intendance : MM. Macaire, capitaine au 77e d'infanterie, désigné pour le 1er corps d'armée, Fargeon, capitaine au 84e d'infanterie, désigné pour le 13e corps.

ECOLES MILITAIRES. — Sont nommés instructeurs à l'Ecole militaire préparatoire de Montreuil-sur-Mer : les lieutenants Martin, du 127e d'infanterie et Roch, du 4e bataillon de chasseurs.

MUTATIONS. — M. Richard, chef d'escadron au 27e régiment d'artillerie, est classé au 27e régiment, 2e groupe.

M. Garasset, capitaine chargé de l'habillement au 4e cuirassiers, passe capitaine en second au 6e chasseurs (en instance de non-activité).

M. Courtade, capitaine au 4e cuirassiers, passe chargé du service de l'habillement au même régiment.

M. Charvet, capitaine-trésorier du 27e régiment de dragons, passe capitaine en second au 19e chasseurs (en instance de retraite).

M. Popvdebat, capitaine de gendarmerie à Boulogne-sur-Mer, passe à Dax.

M. Clinquart, chef-armurier de 1re classe au 10e cuirassiers, est classé au 127e régiment d'infanterie.

Les avaries du cuirassé "Gloire"

Premiers résultats de l'enquête

Brest, 27 décembre. — On vient seulement d'avoir connaissance d'une autre avarie subie par le croiseur « Gloire ». Au cours d'une récente traversée de Quiberon à Brest, la « Gloire » échoua près de l'île Hœdic.

L'amiral Jauréguiberry désigna le croiseur « Gueydon » pour porter secours au bâtiment, mais le « Gloire » se déséchoua par ses propres moyens.

La commission d'enquête connue ses investigations sur le sabotage. De nombreux matelots et officiers ont été interrogés.

Le Coup d'Etat du Venezuela

Castro serait poursuivi

New-York, 27 décembre. — On télégraphie de Caracas au « Herald » :

Il se peut que l'extradition de Castro et sa comparution devant la Cour fédérale criminelle soient demandées par le général Gomez, s'il est bien prouvé que Castro a envoyé au chef du complot contre le général Gomez un télégramme ainsi conçu : « Pour tuer le serpent, écrasez-lui la tête et terrorisez Caracas ».

Les Socialistes belges et le Congo

IL N'Y AURA PAS DE SCISSION DANS LE PARTI

Bruxelles, 27 décembre. — Il y a deux mois, un incident grave et qui surgit au cours d'une séance du Conseil général du Parti ouvrier belge, faillit provoquer une scission. Il s'agissait de la question coloniale.

Vandervelde prétendait que, devant le fait accompli de l'annexion du Congo à la Belgique, le Parti socialiste avait le devoir de réclamer les réformes utiles aux nègres. Les amis du leader allaient même jusqu'à proposer la participation du parti socialiste aux travaux du conseil colonial.

Le clan opposé, conduit par le député de Gand, Anseele, prétendait au contraire que les députés socialistes devaient refuser systématiquement toute participation aux questions coloniales et tout crédit. Il disait notamment : « avant de songer aux noirs, le devoir des socialistes est de songer à améliorer la situation des ouvriers belges, gravement compromise par l'annexion ».

La question s'envenima à un tel point que l'on décida de convoquer un congrès extraordinaire. Ce congrès vient d'avoir lieu aujourd'hui à Bruxelles, et après deux longues séances, l'ordre du jour suivant, présenté par Vandervelde, amendé par Anseele et Debrouckère, a été voté à la quasi-unanimité :

« Vu l'ordre du jour du Congrès international de Stuttgart en 1907,

Le Congrès,

» Confirme son opposition irréductible à la politique coloniale, et, constatant l'accord unanime pour repousser le budget du Congo, estime qu'il est du devoir du parti socialiste et de ses mandataires de ne pas se désintéresser des questions coloniales et qu'ils ont, sur ce terrain comme sur tous les autres terrains, le devoir de dénoncer les abus, de signaler les dangers.

Ils ont spécialement à prendre la défense, vis-à-vis du capitalisme exploiteur, des indigènes comme des travailleurs blancs et d'exiger des réformes pour améliorer leur sort.

Ils ont à laisser aux partis bourgeois la responsabilité entière des conséquences de l'annexion faite aux conditions les plus onéreuses, et à exiger que le fardeau des dépenses soit supporté par ceux qui profitent de l'exploitation des indigènes ;

Le Congrès s'en remet à la vigilance des mandataires socialistes pour ne point laisser échouer sous le prétexte colonial les réformes réclamées par la classe ouvrière belge. »

La scission est donc évitée et le groupe parlementaire socialiste reste uni.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A CURGIES

Accident d'automobile

Vers huit heures du soir, le chauffeur de l'auto de la ban lue Piérard, à Valenciennes, qui ramenait deux amis de Landrecies, arrivait à l'entrée de Curgies.

Il rencontra et tamponna, par derrière, une voiture de l'épicerie Landrieu. Le choc fut si violent que le voiturier Desmaret Hippolyte, fut projeté sur le sol, les chevaux culbutés, dont l'un grièvement blessé, et la véhicule disloqué.

Desmaret a quelques contusions à la tête. L'auto fut également endommagé.

Desmaret affirme que le chauffeur allait à vive allure, sans phares allumés, alors que sa voiture était éclairée. Une enquête est ouverte.

A LE CATEAU

Déraillement en gare

Hier matin, le train de marchandises venant d'Aulnoy entrait en gare vers 4 heures.

Soudain un fracas épouvantable se produisit. Un essieu venait brusquement de se rompre. Culbutés, les uns sur les autres, les wagons s'entrechoquaient et dix-huit sortirent des rails.

La guérite de l'aiguilleur a été démolie complètement.

Fort heureusement personne n'a été blessé. Tout se borne à des dégâts matériels, qui sont toutefois assez importants.

La voie a pu être dégagée et il n'y a pas eu de retards considérables.

— Je te dis ce que je sais...

— Ecoute, Cardinet, je suis perdu... il n'est plus pour moi question de me relever ; je dois tomber... mais je veux tomber bien... Je veux crier à la société qui me poursuit : repentant de la faute commise, je suis devenu bon, et vous me tuez... aux dépens de ces misérables que vous protégez parce qu'ils ont su prendre pour témoins les marges du Code... Ecoute, Cardinet, je suis perdu... je me refuse à croire que ma perte vient de M. Nither.

— Et pourquoi ?

— C'est ce que je vais te dire...

Bérard s'approcha de son ami, et lui prenant la main, il lui dit :

— Le jour où je fis le dernier payement à M. Nither, lorsqu'il dut se retirer à la campagne, il vint pour dîner avec nous à Neuilly... c'est ce jour que la maison fut dévalisée... M. Nither me raconta une triste histoire, la mort de ma mère, qu'il avait connue... qu'il avait aimée... ajouta Jacques avec un effort, et, il faut tout dire, qui se tua à cause de lui...

— Que me dis-tu là ? fit Cardinet ébahi.

— La vérité ! laisse-moi achever.. Et le malheureux négociant continua, lorsque je lui dis : Mais pourquoi est-ce seulement aujourd'hui que vous me contez cette histoire, monsieur Nither ?... Il me répondit, et ce sont ses paroles exactes, car elles sont gravées là :

« Je ne suis venu à Nénilly que dans ce but. Ce mois-ci, la maison Bérard et Cie va vous appartenir tout entière ; il fallait que vous sachiez les motifs qui vous avaient permis de trouver si facilement et si rapidement une position semblable... Je vais quitter Paris, je veux et je dois tout vous dire. La mort d'Adèle, votre mère, eut pour vous de terribles conséquences ; je ne le sus que bien plus tard. Vous aviez, lorsqu'elle mourut, deux ans à peine. La révélation que mon indigne conduite amena, fit que votre père douta de sa paternité, et vous abandonna ; il disparut sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Elevé comme les fils de pauvres, à dix ans, vous aviez quitté l'école pour l'atelier, livré à vous-même ; vivant non avec les bons qui ont famille et amis, mais avec les déclassés, vous êtes les plus malheureuses connaissances... Votre existence fut brisée par ce malheur... Un jour, je ne sais comment, j'appris qu'Adèle avait laissé un fils, que le père avait abandonné l'enfant qui avait mal tourné... Ce qui se passa en moi, je ne puis l'exprimer... je m'attribuais tout ce qui était arrivé.

« C'est moi qui avais fait d'Adèle ce qu'elle avait été. C'est moi enfin qui avais privé cet enfant de son père, de sa mère... C'est donc moi qui avais poussé le malheureux enfant sur la pente où il avait glissé... C'est moi qui l'avais perdu. Cette idée, une fois-là, je n'eus plus de sommeil... Ma maison grandissait chaque jour... Tout le monde m'enviait, et j'étais toujours mordu par ce souvenir, par ce remords... De ce jour, je l'eus plus de trêve ; je m'occupai d'obtenir votre grâce. Votre conduite me facilita la chose. N'osant rien dire, je vous fis adresser à moi par un ami, à votre sortie du bagne... Je vous reçus chez moi... Vous savez le reste...

Voilà ce qu'il m'a dit... Tu le vois, Cardinet, cet homme est presque mon père... Crois-tu encore ce que l'on a dit sur lui ?

Cardinet était devenu sombre... Relevant la tête, il regarda son ami en face et lui dit :

— Jacques, on ne m'a rien dit... J'ai vu... J'ai d'abord douté, comme toi... J'ai voulu m'assurer qu'on ne me trompait pas... J'ai vu, de mes yeux vu...

— Et tu crois ?...

— Je crois que cet homme est un... misérable.

— Jamais ! dussé-je périr de ma confiance, jamais je ne croirai ça...

— Et vous avez raison, mon cher Jacques, dit M. Nither qui venait d'entrer.

Cardinet bondit sur son siège ; pâle, puis rouge, il restait tout confus, murmurant :

— Par où est-il sorti ?... C'est une salle à manger à truc...

M. Nither, souriant, vint lui presser la main en lui disant :

— Et vous, mon cher Cardinet, si Jacques a raison de penser ce qu'il pense, vous n'avez pas tort en assurant que vous avez vu... ce qui est ou plutôt ce qui paraît être.

CHAPITRE V.

Des ventes

Le jour même où Bérard dînait avec Cardinet, le père Fontaine s'était habillé en disant à sa femme :

— Caroline, tu vas préparer la salle à manger pour la réunion de ce soir.

— Où vas-tu ? avait demandé celle-ci.

— Je vais rue Drouot, à l'hôtel des ventes.

— Comment, un jour de conseil de famille, tu vas t'hôtelotter ?

— Non, non, c'est une chose grave... Dans une collection qu'on vend aujourd'hui, je dois trouver quelque chose qui perd Bérard.

— Qu'est-ce ?

— Je ne peux pas le dire...

— Pourquoi ?

— Tu verras...

Après ces mots, Désiré Fontaine était parti en grimaçant un sourire malin. Il s'était rendu à l'Hôtel des ventes. Nous demanderons à nos lecteurs la permission de protester un peu contre cette manie de faire des collections pour les porter à la rue Drouot... manie soi-disant artistique et qui nuit à l'art.

C'est une mode, une rage, une frénésie ! Sitôt qu'un individu a gagné dans le commerce une fortune assez ronde, il se dit :

— Enfin l'heure tant désirée est venue... je vais donc jouir de la vie !

Il transforme alors son mobilier ; les meubles en noyer terne vont chez le bric-à-brac, et le tapissier le remplace par l'acajou... l'acajou, le rêve de sa vie. Dimanche au soir, il arpente son salon ; les habitudes prises dans le travail journalier sont dures à déraciner. Dès l'aube, il se lève, il va, il vient, revient, attendant impatiemment sept heures...

Quand sept heures sonnent, il grimpe aux chambres des domestiques, maugréant sur leur paresse...

— Ah ! de mon temps, fait-il, si l'on s'était levé à cette heure-ci, on en aurait vu de belles... Mais tout change maintenant... on paye double et l'on vous sert moitié moins. Quand il a vu tout le monde à l'ouvrage, il recommence, silencieux, sa promenade dans ses meubles... Dès qu'il a déjeuné, il sort et court dans la rue où était sa maison de commerce ; dix fois il passe devant, n'osant entrer... car son gendre et successeur lui a fait comprendre qu'il avait des goûts rococo, et qu'au lieu de le servir il lui nuirait auprès de ses clients. Alors, il s'estdit tout bas :

— Ingrat et aveugle !... il croit que c'est pour lui qu'on vient dans ma maison ! enfin c'est le mari de ma fille.

Comme il faut qu'il occupe son désœuvrement, il passe tout son temps à l'Hôtel des ventes... il cause avec tous les marchands.

Un jour, il a entendu dire à l'un d'eux, qu'un tableau, acheté par lui 13 fr. 50, a été revendu 17.900 francs à un autre ; qu'une potiche achetée 3 fr. 75, a trouvé acquéreur à 11.700 francs ; qu'un casque, dont il n'aurait pas donné 2 livres 10 sous, a été vendu 9.020 francs. Il s'est dit :

— Eurêka ! ou plutôt, comme il a pour le grec le plus profond mépris, il a dit :

— J'ai trouvé !

De ce jour, son salon a été envahi par des tessons de bouteilles, par des ferrailles, par des bahuts boiteux, par des bronzes rococo, par des soieries rongées des vers, par des cristaux fêlés. »

Un jour, il trouve dans une fouille d'égout l'anse d'une cruche en terre cuite sur laquelle est le cachet du fabricant à moitié effacé : « C J.. — C. Roquette, 100. » Cela veut dire simplement : « Cornillard (Jean), cour de la Roquette, n° 100. »

Lui ne veut pas lire ça ; il court chercher ses collègues de l'hôtel des ventes, et après deux heures de discussion et trois heures de délibération, l'anse de la cruche est devenue la poignée dans laquelle César but en venant au monde, coupe spéciale et pétrie pour lui avec l'argile et la lave de l'Etna, ainsi que le constate le fragment d'inscription, qu'il faut lire ainsi :

« César (Julius Caius), — roc Etna, — cent ans avant Jésus-Christ ».

C'est clair comme le jour ! Cette poignée vaut donc, par son authenticité 1,200 francs, prix marchand.

Une autre fois, c'est un buste en marbre jaune, sur le sommet d'un buffet, dans une salle à manger.

Le buste est le portrait fidèle d'un sapeur-pompier qui, fier de sa nomination, voulait léguer à la postérité sa tête et son casque, et qui a fait graver sur le socle : « Marcat Antoine, S. N. », ce qui signifie sapeur nouveau.

Lui, il écrivit sur l'étiquette :

« Marc-Antoine, sur nature. »

Il en a comme cela des portraits authentiques par centaines. Lorsqu'il a encombré son appartement, lorsqu'il lui est impossible de marcher chez lui sans déchirer ses vêtements, lorsqu'il a distribué à ses amis des cartes sur lesquelles on lit :

— « Crétinaud, collectionneur, membre de la Société des antiquaires gréco-romains, correspondant de l'Académie des beaux-arts de Rel-Hévin (Calédonie), expert près la justice de paix de Kamberg (Indes-Orientales), etc., etc., il fait afficher dans Paris des placards immenses qui disent :

— Vente de la riche collection de M. C.

Tous les badauds qui sacrinent à l'antique se laissent prendre à ce C mystérieux. On parle de la vente d'objets rares qui en font partie ; un peu d'adresse, et les journaux s'en mêlant, l'affaire est lancée ; alors, tout va bien. Le jour venu, croyant aux étiquettes l'on se précipite sur la célèbre collection. Le bracelet que mademoiselle Chose achète 100 francs est vendu sous le nom d'Armide, 400 ou 500 francs. Le pot à l'eau de faïence, à coq bleu, d'une vachère, est vendu 300 fr., sous le nom de porte-eaux de Cléopâtre. Tout se vend enfin, et alors Crétinaud recommence ! Quelle leçon !

Voici pourquoi les murs sont couverts d'annonces de vente, et pourquoi les vrais collectionneurs abandonnent la place.

Mais ce n'est pas tout : ces ventes ne font de tort qu'aux marchands de bric-à-brac. Les ventes qui tueront l'art en France, sous le prétexte de l'élever, ont encore plus d'amateurs. Je me souviens de la vente de San-Donato. En voyant les résultats, je me disais attristé :

— C'est fini, les vieux tueront toujours les jeunes !

Les vrais artistes sacrifieront leur jeunesse, ils rêveront la nuit, ils travailleront le jour, ils ne reculeront devant rien ; la misère leur enfoncera ses ongles aigus dans la gorge, et le pinceau ou l'ébauchoir seront toujours ferme dans leur main.

Quand la famine leur aura déchiré les poumons, ils n'auront d'autre ressource que de vendre, pour payer la note d'un traiteur, un tableau qui leur aura coûté un mois de rêve un mois de travail et un mois de doute.

CA[illegible]